

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal JASCHEREAU, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Les pèlerinages, 469 — La Fête de Saint Louis de Gonzague, 470. — Le rôle du journal, 472 — L'Eglise Catholique dans la Péninsule des Balkans, (1800-1890), 473. — Le mauvais romans, 475. — La Mafia, 476. — La loi du pardon, 477. — Arrestation et mise à mort de Mgr Darboy, 478. — Petite Chronique, 479.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 7	juin	— Solennité du S. Cœur.
Lundi, 8	"	— N.-D. Auxiliatrice.
Mardi, 9	"	— SS. Prime et Félicien.
Mercredi, 10	"	— Ste Marguerite, reine d'Ecosse.
Jedi, 11	"	— S. Barnabé.
Vendredi, 12	"	— S. Jean de S. Facond.
Samedi, 13	"	— S. Antoine de Padouc.

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas et les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Levaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h., 6h., 7 h., 8h.—Grand'messe à 10h.; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h. — Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.— Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LA

SEM AINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

LES PÈLERINAGES.

Faire un pèlerinage, c'est visiter un lieu plus ou moins éloigné, renommé par les faits merveilleux qui s'y passent, sanctifié par la dévotion et la prière. L'homme est naturellement porté à visiter les lieux auxquels se rattachent des souvenirs qui intéressent son bonheur temporel ou éternel. Lorsqu'il y est rendu, leur vue réveille dans son âme le sentiment de la reconnaissance pour les bienfaits que Dieu y a répandus, de la confiance en sa bonté, et de l'admiration pour le saint qui a choisi ce coin de terre. Voilà pourquoi on trouve dans l'histoire de toutes les religions de pieux pèlerinages, non seulement dans l'Eglise catholique, mais même chez les païens, les Juifs et les Mahométans.

Sans doute, Dieu est présent partout et partout également près de nous ; par conséquent, nous pouvons le prier, le trouver et être exaucé dans un endroit comme dans un autre. Ceci est parfaitement exact. Mais il n'en reste pas moins vrai que l'homme étant esprit et matière, dépend de l'impression du dehors, de l'influence du monde sensible qui l'entoure et qu'ainsi, bien que Dieu soit partout également près de l'homme, il y a des endroits où l'homme se rapproche davantage de Dieu, non pas corporellement, mais spirituellement. Son esprit peut être mis par la vue de telle localité plutôt que par la vue de telle autre, dans une disposition religieuse telle, que les prières, les élans de son cœur, et les résolutions de sa volonté, l'unissent à Dieu d'une manière plus intime qu'à l'ordinaire.

Les plus anciens pèlerinages dans l'Eglise ont été ceux des Lieux Saints. Dès le second siècle, ils sont déjà pratiqués isolément. Mais, à dater de Constantin qui, après avoir rendu la liberté à l'Eglise, fit ériger, de concert avec sainte Hélène, des

églises et des chapelles sur le tombeau du Sauveur, à Bethléem et dans d'autres localités sacrées, les pèlerinages aux Lieux Saints se généralisèrent. " Si ces pèlerins, dit Théodoret, vont visiter les Lieux Saints, ce n'est pas qu'ils croient que Dieu ne soit présent que dans telle ou telle localité, mais parce que l'homme qui est rempli d'un ardent amour se plaît aux lieux où ont vécu ceux qu'il aime, et où ils ont été en commerce avec lui. "

C'est le même sentiment de vénération qui conduit les fidèles aux tombeaux et aux sanctuaires des saints et de tous ceux qui furent les instruments choisis de Dieu, et dans lesquels sa grâce s'est manifestée puissamment en actes et en paroles.

Il se peut que ça et là il y ait quelques abus à propos des pèlerinages. Mais ces abus ne prouvent absolument rien, et ne peuvent en aucune façon servir de prétexte pour déprécier une aussi sainte, antique et salutaire coutume. Faut-il porter la hache sur tout ce qui précède à un abus quelconque ? A ce compte, quelle est l'institution qui resterait debout ?

Comme les pèlerinages sont une expression plus large et plus vivante de la communion des saints et qu'ils sortent du cercle étroit de la paroisse, qu'ils sont associés à des difficultés, à des sacrifices de temps, d'argent et de bien-être, qu'ils sont entrepris par des motifs religieux, il est naturel que les indifférents, les esprits étroits et les adversaires de toute bonne œuvre blâment les pèlerinages. En revanche, les personnages les plus pieux, les plus savants et les plus saints les ont toujours loués et recommandés. L'Eglise a blâmé les abus, mais elle a pris sous sa protection l'usage comme une pieuse coutume ; elle impose des pèlerinages comme œuvre de pénitence et y a souvent attaché des indulgences.

On voit dans l'histoire du Concile de Bâle la présentation d'un plaidoyer contre les Hussites, en faveur des pèlerinages, démontrant que les fidèles ont huit motifs pour les entreprendre : imiter les saints, raviver leur dévotion, participer aux mérites des saints et être protégés par leur intercession, vaquer plus longuement à la prière, honorer les combats des héros de la foi, proclamer plus ouvertement leur croyance en présence de toute l'Eglise, enfin obéir à l'Eglise, qui a fait des pèlerinages une œuvre de pénitence.

LA FETE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Par une lettre apostolique en date du 1er janvier dernier, le Souverain Pontife a ordonné que, dans toutes les paroisses du monde, on célèbre le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse.

Cette fête tombe, cette année, le cinquième dimanche après la Pentecôte, 21 juin.

Voici ce que S. E. le Cardinal Taschereau a réglé à ce sujet pour l'archidiocèse de Québec :

1o. On fera, dans ce diocèse, un *Triduum* ou une *neuvaine* préparatoire à cette fête ;

2o. Les fidèles, et surtout les jeunes gens, sont invités à entendre une messe, le 19 et le 20 juin, à la suite de laquelle on donnera la bénédiction du Saint Sacrement ;

3o. Le dimanche, la fête de saint Louis de Gonzague devra être célébrée aussi solennellement que possible ;

4o. Si on préfère les exercices d'une neuvaine, on devra commencer le 13 juin pour finir le 21 ;

5o. Les fidèles de l'un et de l'autre sexe, ayant pris part chaque jour aux prières du *Triduum* ou *cinq fois* au moins à celles de la neuvaine, pourront gagner une indulgence plénière, pourvu que, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communie (1), ils visitent une église ou un oratoire quelconque dans lequel sera célébrée la fête de saint Louis de Gonzague, et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Maintenant, quelques détails biographiques sur saint Louis de Gonzague aideront à entrer dans les sentiments voulus pour bien célébrer cet anniversaire.

Louis de Gonzague naquit à la vie de la grâce avant d'être né à la vie du corps. Sa mère, craignant de périr avec le fils qu'elle mettait au monde, fit vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, si tous deux étaient sauvés. Elle fut exaucée à l'instant même. A l'âge de neuf ans, comme il se trouvait à Florence devant un autel de la Sainte Vierge, il fit vœu de perpétuelle virginité, et garda si bien cette vertu que, par un bienfait particulier de Dieu, jamais il n'eût à repousser une seule tentation contraire à la chasteté. A l'âge de dix ans, il fit une confession générale avec tant de douleur, qu'il versa des larmes comme s'il eût été le plus grand criminel du monde.

Il commença dès lors à mener une vie plus retirée. Il aimait à s'enfermer seul dans sa chambre pour lire la Vie des Saints et prier, prosterné devant un crucifix, les bras étendus en croix. La garde de ses sens et surtout de ses yeux était poussée si loin, que jamais il ne les fixa sur Marie d'Autriche, que, pendant plusieurs

(1) La communion est demandée pour le jour même de la fête, ou pour l'un des jours qui l'ont précédé. (N. D. L. R.)

années, il salua, chaque matin, en sa qualité de page de la cour d'Espagne ; il ne les arrêta même pas sur le visage de sa propre mère. Cette extrême modestie lui mérita le titre *d'ange dans un corps humain*. Il jeûnait trois fois par semaine. Il mettait son corps en sang avec des cordes et des chaînes jusqu'à trois fois par jour. Il se faisait quelquefois des disciplines avec des lanières de cuir et un cilice avec des éperons. Il passait dans la contemplation des choses célestes une grande partie de la nuit, même au fort de l'hiver. Quelquefois il restait immobile, couché par terre, trois, quatre et cinq heures, jusqu'à ce qu'il eût passé au moins une heure entière sans distraction.

Enfin, après avoir vaincu la résistance de son père, voulant s'attacher uniquement au Seigneur, il fit don de tous ses biens à son frère, et entra dans la Société de Jésus, où l'avait appelé une voix céleste lorsqu'il était à Madrid. Dès le noviciat, il fut cité comme un maître de toutes les vertus. Ayant reçu l'ordre de distraire un peu sa pensée des choses divines, il faisait d'inutiles efforts pour fuir Dieu, qui se présentait sans cesse à lui. Dans l'exercice de son infatigable charité pour le prochain, il contracta une maladie contagieuse. Un peu avant de mourir, il souhaita de prendre encore une fois la discipline, ou au moins, parce-qu'il était trop faible, qu'un autre la lui donnât ; puis il supplia le Père Provincial qu'on le laissât expirer par terre. Il mourut le 21 juin 1591, à l'âge de 22 ans, et fut canonisé en 1726, par le Pape Benoît XII.

Le rôle du journal

Le journaliste a une terrible responsabilité devant Dieu et les hommes. Il exerce un pouvoir presque sans bornes. Il parle tous les jours à des milliers de lecteurs dont il forme imperceptiblement l'esprit et le cœur.

Beaucoup se font illusion sur l'importance du rôle que joue la presse dans la société moderne. Un grand nombre croient sincèrement ne lire les journaux que par passe-temps, ou pour se renseigner sur les affaires commerciales ; mais de fait, ils en arrivent bientôt à n'avoir plus d'autres idées que celles qu'ils puisent dans leur feuille. Ils y cherchent les nouvelles, les renseignements, et ils y prennent leurs opinions, ils s'y forment leurs préjugés.

L'eau qui tombe goutte à goutte finit par user la pierre la plus dure. Le journal, lu aujourd'hui, lu demain, lu tous les jours, réussit à graver son empreinte dans l'esprit même le plus ferme.

Il est absolument faux de dire que tel journal n'a pas d'influence.

Il n'y a pas de feuille périodique, si mal imprimée, si mal rédigée qu'elle soit, qui n'ait sa part d'influence pour le bien ou pour le mal, qui ne creuse son sillon dans le champ des intelligences.

La presse façonne les peuples à son image, surtout si elle est mauvaise. Le peuple le plus religieux du monde, le plus soumis à l'autorité, qui ne lirait que de mauvais journaux, deviendrait, au bout de trente ans, un peuple d'impies et de révoltés. Humainement parlant, il n'y a pas de prédication qui tienne contre la mauvaise presse. Quo disons-nous, grand Dieu, les miracles mêmes n'y tiennent pas ! Ne croyez vous pas que Lourdes, la Salette et Paray-le-Monial, et tant de zèle se manifestant partout pour toutes les bonnes œuvres, auraient converti la France, sans les mauvais journaux ?

Avons-nous besoin de dire que, pour être bon, le journal doit être absolument catholique, et que plus une feuille s'éloigne de la vraie doctrine, plus elle est mauvaise ? L'indifférentisme n'est pas plus permis en journalisme qu'en religion. La parole de Notre-Seigneur : " Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne ramasse point de paille " s'adresse à tous les hommes et à toutes les œuvres, surtout à celle-là.

Est-il nécessaire qu'un journal, pour être bon, parle sans cesse de religion ? Non, les *Semaines religieuses* elles-mêmes doivent offrir à leurs lecteurs des mets variés. Mais il doit toujours être prêt à la défendre ; il doit réfuter les erreurs qui se produisent dans la mauvaise presse, à la tribune, au Parlement, dans les livres. Il doit apprécier les événements au point de vue de la justice éternelle, et ne jamais faire appel aux préjugés ni aux mauvaises passions, ne jamais trahir la vérité lorsqu'elle est attaquée, ne jamais transiger sur les principes immuables.

Sont-ils nombreux les journaux qui méritent complètement cet éloge ? Non ; personne ne peut se refuser à le reconnaître. C'est assez dire combien chacun doit être prudent dans le choix de son journal, et quel mérite il y a à soutenir et à propager les journaux vraiment bons.

(Semaine de Cambrai.)

L'Eglise Catholique dans la Péninsule des Balkans, (1800-1890)

Le vicariat patriarcal de Constantinople comprend les villes de Constantinople, avec la Roumélie, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, en Europe et dans l'Asie Mineure, les côtes de l'Helléspont et de la Mer Noire, avec plusieurs des îles de l'Archipel. Dans la partie européenne du vicariat, il y avait en 1889 : 10 pa-

roisses, et 25 stations de missionnaires. Dans la partie asiatique, il y avait trois paroisses seulement, et 20 stations. Les 7 chapelles des ambassades, avec les 3 hopitaux français, italiens et autrichiens, jouissent aussi des droits de paroisses pour leurs résidents. Total : 26 grandes églises et 60 chapelles.

Ces différents postes sont desservis par 25 prêtres séculiers de rite latin, 150 religieux et 10 religieux géorgiens (rite grec).

Voici le tableau de ces différents instituts religieux, avec la date de leur arrivée à Constantinople :

1o Frères Mineurs Conventuels (1220) ; 2o Observantins ; 3o Franciscains réformés (1642) ; 4o Capucins (1626) ; 5o Dominicains (13o siècle) ; 6o Jésuites (de 1583 à 1773 et depuis 1864) ; 7o Résurrectionnistes (1863) ; 8o Augustins de l'Assomption (1863) ; 9o religieux géorgiens de Marie Immaculée ; 10o Lazaristes (1783) ; 11o Sœurs de S. Vincent de Paul au nombre de 175 (1839) ; 12o Sœurs de S. Joseph de l'Apparition (1851) ; 13o Religieuses de Notre-Dame de Sion, au nombre de 70 (1856) ; 14o Sœurs Oblates de l'Assomption, au nombre de 46 (1868) ; 15o Sœurs de la Charité d'Ivrée, Piémont, au nombre de 78 (1869) ; 16o Sœurs géorgiennes de Marie Immaculée (1871) ; 17o Sœurs franciscaines du Tiers Ordre (1872) ; 18o Sœurs de la Charité d'Orgrau (Hongrie) (1881) ; 19o Tertiaires Dominicaines de Mondovi (Italie) (1882) ; 20o Frères des écoles chrétiennes, au nombre de 56 (1840).

On voit par ce tableau succinct que toutes les œuvres de la charité catholique sont largement développées dans le vicariat patriarcal de Constantinople. Le vicariat patriarcal de Constantinople comprend environ 45,000 catholiques, 40,000 latins et 5,000 grecs unis, géorgiens, melkites, syriens, maronites et chaldéens, qui, n'étant pas assez nombreux pour avoir dans le vicariat une hiérarchie de leurs rites, sont sous la juridiction de l'Ordinaire. Les Arméniens et les Bulgares ont leur hiérarchie distincte, et ne sont pas compris dans ces chiffres. Le nombre des catholiques latins du vicariat s'est donc élevé, pendant le cours du XIXe siècle, de 8,000 à plus de 40,000. Malheureusement, la ferveur de la foi n'a pas progressé dans la même proportion que le chiffre des fidèles. Depuis cinquante ans surtout, les idées modernes, le faux libéralisme, l'indifférence religieuse ont fait de tristes ravages dans le troupeau du Christ.

Néanmoins, si le mal existe, il n'est pas sans remède. Grâce au zèle des Congrégations religieuses, l'enseignement catholique, on vient de le voir, est largement offert à tous dans les écoles ; les

prédications sont bien suivies, les sacrements fréquentés, les fêtes de l'Eglise célébrées avec pompe ; les œuvres de charité s'épanouissent avec une admirable fécondité. Dans la ville de Constantinople, trois Associations de dames de charité, comptant plus de 250 membres, s'occupent sous la direction des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ. On ne saurait donc désespérer d'une communauté qui s'affirme par de pareils dévouements.

(A suivre.)

LE MAUVAIS ROMAN

Notre littérature si belle dans les siècles passés, est aujourd'hui envahie par le mauvais roman. Il s'étale partout : aux devantures de nos libraires, dans les bibliothèques privées ou publiques, les kiosques de nos promenades et dans les journaux qui le colportent jusqu'aux hameaux les plus reculés. Cela constitue un danger public, qu'il est de notre devoir de signaler. C'est une plaie de notre société qui s'agrandit de plus en plus et menace de porter la gangrène à tous les membres du corps social.

Le roman s'attaque à ce qu'il y a de plus respectable et de plus saint, à la morale et à la religion. La religion, il la représente comme inutile pour pratiquer la vertu, et bonne tout au plus pour faire impression sur les enfants et sur les esprits faibles. La morale, il feint de la respecter, mais il la détruit en déroulant sous les yeux du lecteur le tableau de toutes les faiblesses et de tous les crimes.

Qui pourrait dire les ravages causés par cette fièvre du roman malsain ? Où se sont formés, en effet, ces criminels précoces, ces jeunes monstres de dix à quinze ans, dont le nombre augmente tous les jours ? Pour la plupart, dans la lecture des romans. Combien de jeunes gens ne se sont pas suicidés en Allemagne, en France et même dans toute l'Europe, après la lecture de Werther ? Dernièrement on en retirait encore un de la Seine qui serrait dans ses mains crispées un exemplaire de ce livre funeste. Si vous n'êtes pas convaincus, écoutez J.-J. Rousseau qui écrivait dans la préface d'un de ses plus mauvais romans :

“ Toute jeune fille qui lira ce livre est perdue. ”

Journalistes catholiques, vous ne sauriez choisir avec trop de soin les romans que vous publiez sous forme de feuilleton. S'ils ne sont pas d'une parfaite moralité, vous détruisez, d'un côté, ce

quo vous cherchez à établir de l'autre : le règne de la vertu. Vous ferez le jeu de vos onnemis les écrivains franc-maçons.

Pères chrétiens, mères chrétiennes, écartez du foyer de la famille ces fictions malsaines, de nature à fausser le jugement, et à corrompre le cœur de vos enfants. Vous tous qui travaillez, en ce moment à restaurer notre société, souvenez-vous de ces paroles d'un romancier trop célèbre : " Il faut de mauvais romans aux peuples corrompus. Plût à Dieu que j'eusse jeté les miens au feu ! " Proposez-vous d'autres modèles que ces tristes héros de romans, capables de toutes les lâchetés, comme de toutes les hontes.

Semaine de Rodez.

LA MAFIA

Cette société secrète qui a nom *Mafia*, et qui a causé dernièrement à la Nouvelle-Orléans, la sanglante tragédie que l'on sait, a fait son apparition en Sicile vers 1870. Parfaitement organisée, elle possède un rito spécial, un code complet et un argot. L'*infâme* signifie l'agent de sûreté ; *polenta* (farine de maïs) symbolise l'or ; couper la gorge s'exprime gracieusement par *raser*.

Pour être reçu dans la Mafia le novice doit avoir comme répondants deux mafiotés qui ont fait leurs preuves. Le rito de la réception, que dans leur langage blasphématoire ils qualifient de " baptême ", est le suivant :

Le candidat est introduit dans une salle mal éclairée par une lumière rouge (les réceptions ont toujours lieu la nuit). On le conduit à une table derrière laquelle sont assis les anciens. Sur cette table se trouvent une image du saint patron de la localité, deux poignards entre croisés, flanqués d'une tête de mort d'un côté, d'un flambeau allumé de l'autre.

L'initié tend sa main droite à ses parrains. Ceux-ci piquent la main avec de longues aiguilles ou des stylets effilés ju-qu'à ce que le sang coule sur l'image du saint local. Alors le candidat pose sa main sur l'image ensanglantée et prête serment de fidélité à la Mafia, pendant que les " anciens " murmurent les menaces les plus terribles contre les traîtres. Le serment prêté, l'initié saisit l'image couverte de son sang et la brûle au flambeau. On vide une coupe à la santé du nouveau frère et le rituel du " baptême " est terminé.

Le nouveau " compère " est immédiatement mis à l'épreuve. Poignarder (*forare*) ou couper la gorge (*far la borba*) à un " com-

père " suspect ou à un agent gêneur, telle sera la mission du nouveau Mafioti. S'il hésite, ou ne se rend pas au rendez-vous assigné, il est condamné sans rémission. Une assemblée secrète se réunit, sans qu'il en ait connaissance, le condamne, et, dans les vingt-quatre heures, le jugement est exécuté.

Le cérémonial et le rituel de la Mafia trahissent son caractère et son origine maçonniques. Nous dirons plus : on retrouve dans la Mafia la Maçonnerie primitive. Il ne s'agit plus de poignarder des mannequins, comme cela se pratique dans les loges bourgeoises, on opère en nature, on a repris les traditions premières, qui peu à peu ont dégénéré en symbolisme chez les Francs-Maçons.

Il est hors de doute que la Mafia a été fondée par des maçons, mais il est certain aussi que le commun des Mafioti comme des maçons, ignore les rapports entre les deux sociétés. Les chefs suprêmes seuls sont au courant, et comme dans la franc-maçonnerie, le nombre des dupes est légion.

LA LOI DU PARDON

La loi qu'on appelle loi du pardon est déjà en vigueur dans deux pays : la Belgique et la France. Si les résultats pratiques répondent aux espérances des législateurs, il est bien probable que d'autres pays l'adopteront.

Voici en quoi consiste cette loi. Dans le cas d'une condamnation pour délit de droit commun, la cour peut ordonner qu'il soit sursis à la peine. Si pendant le délai de 5 ans à partir du jugement, le condamné n'encourt aucune condamnation nouvelle, la première condamnation est considérée comme non avenue.

Ainsi voici un jeune employé qui, dans un moment d'oubli ou poussé par un mauvais ami, commet un abus de confiance. Traduit en police correctionnelle, il témoigne un repentir que ses antécédents et l'honorabilité de sa famille rendent digne d'indulgence. Le juge le condamne à la prison et à l'amende, tout en déclarant que la peine ne sera pas appliquée, si le coupable demeure honnête pendant cinq ans. Il est donc permis au coupable de se réhabiliter, s'il a du cœur, et s'il a agi plutôt par irréflexion que par méchanceté. Cette loi sans doute n'empêchera pas les natures perverses de récidiver, mais il est certain qu'un bon nombre de délinquants en bénéficieront, et se conduiront de manière à mériter un pardon définitif.

Au bout de cinq ans de conduite irréprochable, non seulement la condamnation sera considérée comme non avenue, mais elle sera

biffée du casier judiciaire. Toi jeune homme que la promiscuité immorale de la prison, et la tache d'une première condamnation auraient perdu à jamais, pourra faire un bon citoyen et épargner bien des larmes à sa famille. Nous sommes porté à croire que cette loi produira d'excellents résultats sans présenter d'inconvénients, et pourrait se généraliser partout.

Arrestation et mise à mort de Mgr Darboy

(Suite)

Monseigneur écrivit à M. Thiers une lettre datée du 8 avril, et l'abbé Deguerry une aux membres du gouvernement datée du 7 avril, pour leur recommander l'humanité. Il fut décidé que M. Bertaux, curé de Montmartre, porterait ces deux lettres. L'abbé Bertaux signait en même temps l'engagement de revenir dans un délai de trois jours. La mission d'ailleurs n'offrait aucun péril. Il n'avait qu'à remettre ces lettres et à rapporter une réponse. Ce n'était pas un négociateur ayant une cause à plaider, c'était un exprès. Parti le jeudi, 13 avril, à six heures du matin, il accomplit heureusement sa mission, vit M. Thiers, M. Grévy et rentra le lendemain 14, à neuf heures du matin, rapportant à Mgr Darboy une lettre de M. Thiers, où celui-ci exprimait à l'archevêque l'étonnement que lui avait causé sa lettre. Il l'assurait que jamais les lois de l'humanité n'avaient été foulées aux pieds par l'armée française. Cette lettre paraît écrite sous une impression de mauvaise humeur mal déguisée.

Or, vingt-quatre heures avant que M. Bertaux n'arrivât à Versailles c'est-à-dire le 12 avril, M. Lagarde y était arrivé de son côté, chargé, lui aussi, d'une mission des plus délicates et que celle de M. Bertaux rendait sinon impossible, du moins très difficile. M. Lagarde, en effet, était chargé d'une négociation. Il venait plaider la cause de l'archevêque devant des juges indisposés et mécontents. Les deux lettres de Mgr Darboy et de l'abbé Deguerry avaient produit une impression fâcheuse sur M. Thiers. Et ce fut précisément le 14 avril, jour où M. Thiers répondait à Mgr Darboy la lettre aigre-douce que rapportait M. Bertaux, que le Conseil des ministres et une commission de quinze députés nommée à cet effet, rendaient leur verdict dans l'affaire dont M. Lagarde s'était fait le négociateur.

Un nommé Flotte, ami passionné de Blanqui, avait imaginé de faire rendre à celui-ci sa liberté, en proposant à M. Thiers d'obtenir l'élargissement de l'archevêque. Il s'en ouvrit à Raoul Rigault,

qui feignit de consentir à cet échange. Le négociateur choisi fut M. Lagarde, vicaire général de Mgr Darboy. Parti le 12 avril, il aurait promis, dit-on, de rentrer le 20 au plus tard. Il espérait que huit jours lui suffiraient pour gagner sa cause. Il n'avait pas compté sur le message confié à l'abbé Bertaux. M. Thiers, en effet, et les membres du Gouvernement accueillirent d'autant moins favorablement les ouvertures, que la première lettre de l'archevêque leur avait paru puérile, inconséquente, qu'ils étaient convaincus que les otages ne couraient aucun danger. M. Thiers était persuadé qu'il faudrait à peine une semaine pour venir à bout de la Commune.

M. Lagarde voulut presser ses négociations. Il se heurta à des oppositions inflexibles. Des lettres furent échangées entre lui, Flotte et Mgr Darboy pour le stimuler. Le 23, Mgr Darboy lui intima l'ordre de revenir. Il ne revint pas. M. Lagarde a-t-il commis une faute? A-t-il été victime d'une erreur? Il s'en est expliqué devant le Chapitre métropolitain et devant le Cardinal Guibert. La confiance dont l'ont honoré ses deux archevêques et ses confidères laisse supposer que les raisons qu'il leur a données étaient sérieuses. Fort de l'estime dont il a été entouré jusqu'à sa mort, il a toujours refusé d'en appeler à l'opinion publique. Je dois à sa mémoire de respecter son silence et de l'imiter.

(A suivre.)

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu, à S. Edouard, le 8; à S. Ubalde, le 10; à S. Isidore, le 12.

Monsieur le chanoine Duheulle, du diocèse de Rouen, ayant été condamné à six jours de prison pour un sermon prononcé à Yvetot, a appelé de ce jugement. La sentence des premiers juges a été confirmée.

La *Semaine religieuse* de Coutances dit à ce propos :

« Dieu demande aux prédicateurs de défendre son droit et faire prévaloir, envers et contre tous, les doctrines et les prescriptions qu'il leur a confiées : *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.*

Il leur recommande de ne pas craindre, en remplissant ce devoir, ceux qui peuvent tuer le corps. Déjà il avait fortifié contre toute crainte de ce genre les Prophètes de l'ancienne loi, en leur disant qu'il leur faisait un front sur lequel se briseraient les menaces et les violences de toute tyrannie : *Dedi tibi frontem duriores frontibus eorum.*

La loi humaine ne doit donc pas arrêter quand elle est en opposition manifeste avec la loi divine...

Souvenons-nous-en. On n'obtient la liberté que dans la mesure où l'on a le courage de la prendre et de la payer."

S. G Mgr Duhamel a ordonné à la prêtrise : M. L. A. Arnauld et les frères J. Quinn, Camiré et Perreault, O. M. I. Au diaconat : M. J. A. Myrand ; au sous-diaconat : M. J. Foley, J. Leclerc, A. Forget, A. Desjardins ; aux ordres mineurs : Jules Lortie, D. Bélanger, E. Groulx, D. Phaelen, B. Ducharme, M. Harnett, Alcide Peltier, N. Pilon, E. Corbeil, H. Touchette, R. Bernadin, F. Brunet, D. Campbell, M. McCauley.

MM. les abbés Campeau et Myrand accompagnent Mgr Duhamel dans sa visite pastorale.

Aux abonnés qui nous en feront la demande et nous enverront deux piastres, nous procurerons franco " la descente de croix " de Rembrandt. Ces copies sur papier de Chino et montées sur vélin, sont imprimées en taille-douce sur la planche même gravée de la main de Rembrandt, il y a 268 ans. Elles mesurent 90 centimètres de hauteur sur 63 de largeur, ce qui fait environ 2 pieds sur 1½. Les épreuves de cette " Descente de Croix, " faites antérieurement, et que l'on rencontre, par hasard, chez les marchands, se vendent de 20 à 25 piastres.

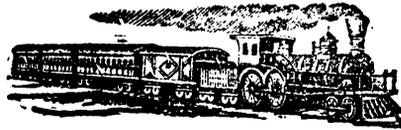
Dans le cours de l'année 1890, l'Ordre des Franciscains Observantins a envoyé 90 missionnaires à l'étranger.

Le R. P. Pascal, O. M. I., a été nommé vicaire apostolique du vicariat de la Saskatchewan, érigé il y a un an. Sa résidence est à Prince-Albert.

La persécution dont notre *Semaine Religieuse* est l'objet, commence à porter ses fruits, car depuis quelques semaines, 25 nouveaux abonnés se sont inscrits sur nos listes. Sur ce nombre, un curé nous en a donné 10, et un vicaire nous en a donné 3 pour sa part. A quelque chose malheur est bon.

On lit dans la *Semaine Religieuse* d'Evreux :

—M. l'abbé A. Gosselin, de S. Féréol, à Québec, auteur d'une importante *Vie de Mgr de Laval Montmorency*, vient de passer quelques jours à Evreux. Ce prêtre distingué, qui prépare une seconde édition de son ouvrage, a voulu, sur les conseils de son évêque, le Cardinal Taschereau, faire lui-même dans son diocèse des recherches sur Mgr de Laval. Nos lecteurs savent qu'avant de fonder l'Eglise du Canada, Mgr de Laval était grand-archidiaconé d'Evreux et qu'il résigna son archidiaconé en faveur de M. Boudon. Ceux de MM. les curés dont les paroisses faisaient partie de l'archidiaconé d'Evreux trouveraient peut-être dans leurs archives quelques traces des visites que Mgr de Laval a faites comme archidiaconé de 1648 à 1653. Ils sont priés de nous en faire part ; nous les transmettrons à M. l'abbé Gosselin.



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6 00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Schiedmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. " "

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc. — M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS
CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITES: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.